

INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES 2023/2024 :

1-/ Pour les élèves **domiciliés en dehors du territoire de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud**, deux points clés à retenir pour cette prochaine rentrée :

- **Récréer un nouveau compte** en raison d'un changement de logiciel.
- **Ne pas jeter la carte sans contact** qui a été envoyée en début d'année scolaire 2022/2023. Les droits au transport seront réactivés dès la première validation à bord. Si la carte a été jetée ou perdue, il conviendra d'en demander sur le site un duplicata au tarif de 10€.

Tout usager ou parent d'élève désirant communiquer avec la Région devra passer par le numéro unique 0970 870 870 ou le formulaire contact du site

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr>

2-/ Pour les élèves **domiciliés sur le territoire de Maremne Adour Côte Sud** :

- S'inscrire ou renouveler leurs droits sur le site

<https://www.trans-landes.fr/scolaire>